

Neuf mesures visant à réduire le monoxyde de carbone (CO) et le dioxyde d'azote (NO₂) dans votre aréna

À l'intention des propriétaires et des exploitants

Afin de contrôler les niveaux de CO et de NO₂ à l'intérieur des arénas qui sont émis par l'équipement de surfacage de la glace alimenté au propane, à l'essence, au gaz naturel ou au diesel, nous vous recommandons fortement de prendre les mesures suivantes :

- 1. Entretien** régulièrement l'équipement de surfacage de la glace :
 - ✓ Mettre au point après 100 heures d'utilisation et analyser les niveaux de CO et de NO₂ dans les gaz d'échappement du moteur afin de vérifier si la mise au point est adéquate.
- 2. Veiller à ce que** l'aréna soit bien ventilé :
 - ✓ Ouvrir les portes ou allumer les ventilateurs d'extraction et ventiler avant d'utiliser la surfaceuse de glace, ainsi que pendant et après son utilisation.
 - ✓ Laisser les portes ouvertes autour de la surface de la glace pendant le surfacage afin de permettre à l'air de circuler.
- 3. Installer** un convertisseur catalytique à trois voies sur la surfaceuse.
- 4. Rallonger** le tuyau d'échappement de la surfaceuse de glace de manière qu'il se trouve à une hauteur de 30 cm au-dessus des bandes et des vitres de protection de la patinoire.
- 5. Acheter des dispositifs de mesure précis ou installer** des détecteurs de CO près de la surface de la glace et les mettre régulièrement à l'essai.
- 6. Veiller à ce que** les moteurs des véhicules stationnés à l'extérieur du bâtiment ne tournent pas au ralenti près d'une prise d'air ou d'une porte.
- 7. Le niveau de CO** ne devrait pas dépasser **12,5 ppm au niveau de la glace** lorsque le public utilise celle-ci. Le niveau de **NO₂** ne devrait pas dépasser **0,25 ppm au niveau de la glace** lorsque le public utilise celle-ci. La concentration d'un contaminant dépassant ces valeurs **devrait** déclencher une **intervention immédiate** consistant à :
 - ✓ **Suspendre toutes les activités sportives.**
 - ✓ **Ventiler l'aréna.**
 - ✓ Prendre un nouvel échantillon avant la reprise des activités.
 - ✓ **Prendre les mesures 1 et 2 ci-dessus. Prendre également les mesures 3 et 4 sans tarder.**
- 8. Les incidents** qui surviennent chez les patineurs ou les spectateurs et qui sont semblables à ceux causés par le **CO** et le **NO₂** **doivent** déclencher une **intervention immédiate** qui consiste à :
 - ✓ **Suspendre toutes les activités sportives.**
 - ✓ **Ventiler l'aréna.**
 - ✓ Conseiller aux personnes touchées de consulter un médecin.
 - ✓ Entreprendre une enquête approfondie.
 - ✓ Communiquer avec les services d'urgence et le bureau régional de santé publique afin de signaler l'incident. Les coordonnées se trouvent à la fin de la présente affiche.
- 9. Tous les employés** doivent être formés pour être en mesure de comprendre les résultats des dispositifs de mesure et de reconnaître les symptômes de l'exposition élevée au CO et au NO₂.

Coordonnées

Durant les heures normales :

Pour signaler une maladie dans votre aréna, veuillez **composer le 911 d'abord**. Appeler ensuite le bureau de la Direction de la protection de la santé de votre région (les numéros sont indiqués ci-dessous) pour signaler l'incident ou une évacuation.

Si vous avez des questions ou des préoccupations d'ordre général durant les heures normales, veuillez appeler le bureau de la Direction de la protection de la santé de votre région :

Région du centre

Fredericton..... 506-453-2830
Perth-Andover..... 506-273-4715
Woodstock..... 506-325-4408

Région sud

Saint John..... 506-658-3022
St. Stephen..... 506-466-7615
Sussex..... 506-432-2104

Région nord

Bathurst..... 506-549-5550
Campbellton..... 506-789-2549
Caraquet..... 506-394-4728
Edmundston..... 506-737-4400
Grand-Sault..... 506-737-4400
Shippagan..... 506-394-4728
Tracadie-Sheila..... 506-394-4728

Région est

Moncton..... 506-856-2814
Miramichi..... 506-778-6765

Après les heures :

Pour signaler une maladie dans votre aréna, veuillez **composer le 911 d'abord**, puis signaler l'incident ou une évacuation au **811**.